

Solidarité : actions caritatives

Pendant de nombreuses décennies, notre commune a subi régulièrement des inondations qui, heureusement, n'ont jamais fait de victimes, mais, souvent, causé d'importants dégâts. Pour faire face à ce phénomène, la population manifestait une solidarité sans faille envers les plus touchés. Les torreillans, imprégnés par cette culture d'entraide, savent toujours répondre présents pour les causes nobles initiées par la municipalité et toutes les actions proposées sur la commune.

Du côté des adultes...

Outre l'implication et l'action au quotidien que mènent les bénévoles des associations locales sur la commune chacun dans leurs domaines respectifs, il est un domaine dans lequel elles se rassemblent toutes... la solidarité... L'une des actions phares du mandat aura été,



sans nul doute, en 2009, la mobilisation record des associations et de la population afin d'acquiescer un fauteuil roulant pour un jeune torreillan (4397 € avaient été récoltés). Le Téléthon, action pérenne, permet chaque année de récolter un maximum de dons grâce à la mobilisation de tous...

Par ailleurs, chaque année des bénévoles locaux organisent sur la commune une vente de brioches au profit de l'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales des Pyrénées-Orientales.

le téléthon en chiffres

2008	2009	2010	2011	2012
3 664,41 €	2 536,60 €	2 119,80 €	2 620,40 €	2 820,62 €

Du côté des enfants des accueils de loisirs municipaux...



A l'instar des adultes, les enfants et les jeunes de la commune sous la houlette de leur équipe d'animation, savent également faire preuve de générosité...

A l'occasion de chaque téléthon les primaires se mobilisent pour réaliser et vendre divers objets tandis que les ados organisent le traditionnel lavage de voitures pour récolter des fonds. Les tous petits de la maternelle ne sont pas en reste puisqu'ils participent à un projet avec l'association «les blouses roses» par la réalisation et la vente de décorations de Noël et dont les bénéfices sont reversés aux enfants hospitalisés.... En partenariat avec la Compagnie des Transports Perpignan Méditerranée, les

enfants des écoles primaire et maternelle de Torreilles participent à l'opération « Un Noël pour tous les enfants », en offrant les jouets dont ils ne se servent plus... « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années... »

Au-delà de cette générosité « financière » comment ne pas citer une action altruiste régulièrement organisée sur la commune... le don du sang...

En effet, sous la houlette de l'Amicale locale des Donneurs de Sang bénévoles et en partenariat avec le Centre de Transfusion Sanguine, trois collectes sont proposées sur la commune : l'une en janvier, l'autre en été et la dernière en octobre à l'occasion desquelles 170 dons au total ont été enregistrés en 2012... ■



INFOS PRATIQUES

• MAISON SOCIALE DU CONSEIL GÉNÉRAL à Rivesaltes
04 68 64 26 29

• ASSISTANTE SOCIALE DU RÉGIME GÉNÉRAL (sur RDV à St Laurent)
04 68 28 68 68

• ASSISTANTE SOCIALE MSA (sur RDV à Rivesaltes)
04 68 64 07 48

• RESTOS DU CŒUR (ST LAURENT) renseignements au
06 65 19 89 82

• CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (pour les familles vivant un évènement fragilisant) : Mr Gara (Caisse d'Allocations Familiales)
04 68 08 14 84

• PASTORALE SANTÉ Jean Claude Galan
04 68 28 40 92 : rencontre personne en souffrance

• MISSION LOCALE JEUNES à St Laurent
04 68 59 65 86
Permance à Torreilles sur RDV le 3^e jeudi du mois (local Point Jeunes)

• AUTRES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES EN MAIRIE
Aides ménagères ; Portage des repas à domicile ; alarme individuelle ; liste des associations.

TORREILLES

Bulletin édité par la Ville de Torreilles
Mairie - 1, av. de la Méditerranée
66440 Torreilles

Tél.: +33 4 68 28 32 02
E-mail : mairie@torreilles.fr
Site internet : www.torreilles.fr
Crédit photos : Ville de Torreilles
Réalisation : Agence Kaféine
Imprimé sur papier recyclé



Them' Torreilles

L'action municipale au service de votre quotidien • Solidarité et cohésion sociale n°4 - janvier 2013

EDITO « Dynamiser l'action sociale »

A l'aube du mandat, la délégation de l'aide et de la cohésion sociale était pour moi une nouveauté. Fort heureusement, la commission était constituée, entre autres, de Marc Médina, médecin, et de Nathalie Villalongue, infirmière. Il fallut donc au début se familiariser avec les dossiers et trouver de nouveaux projets qui allaient permettre de dynamiser notre centre Communal d'Action Sociale. En ce qui concerne l'aide sociale, je me dois de louer le travail effectué pendant de nombreuses années par Madame Mireille Tubert au sein du Secours Catholique et comme membre du CCAS. Depuis qu'elle a mis fin à son action bénévole, c'est Nathalie Villalongue en collaboration avec Claire Blasy et Florence Brillas qui œuvrent dans ce domaine. Au fil du mandat, d'autres idées ont germé. Sous l'impulsion de Marc Médina, le projet d'une maison d'accueil de jour pour personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer naissait. La construction d'une résidence pour personnes âgées au centre du village va devenir réalité. Il conviendra ensuite de faire un choix pour sa gestion. Par ailleurs, la mise en place de chantiers d'insertion par le travail va débuter sur notre territoire. Autant d'actions qui montrent la volonté de la commune de mettre en place une politique d'aide sociale digne de notre village.

Guy Rouquié,
6^e adjoint

Un engagement permanent auprès de tous les Torreillans



Dans toute commune, si petite soit-elle, on rencontre des personnes qui se trouvent, passagèrement ou plus durablement, en situation de fragilité : personnes et ménages pauvres, personnes âgées, personnes handicapées, parents isolés, jeunes en recherche d'emploi, etc.

Avec plus de 10% de chômage, 135 familles monoparentales et 23% de la population de plus de 60 ans, la commune de Torreilles ne fait pas exception.

Même si la politique sociale est une compétence exercée par le Conseil Général, même si nos ressources sont limitées par notre taille modeste, nos atouts ne manquent pas y compris en terme de solidarité. Il est du devoir de la municipalité d'accompagner les personnes en difficulté, de prendre conscience que la solidarité n'est pas une charge mais une richesse.

L'action sociale de la ville dont l'enjeu est d'être présente à tous les âges de la vie, pour prévenir et réparer les « accidents de parcours », pour apporter un soutien et un accompagnement face à des difficultés passagères, s'est développée autour de trois axes :

- Le centre communal d'action sociale - le CCAS - qui est indiscutablement l'instrument privilégié dont dispose la commune pour venir en aide à la population.
- La recherche de partenariats afin que les services municipaux soient des points d'appui, des tremplins, des lieux d'écoute et de réflexion.
- L'encouragement des solidarités avec le tissu associatif. Indispensables, les associations de Torreilles sont toujours disponibles pour engager leur générosité et leurs compétences dans des projets qui ont du sens. ■

Les élus de la commission « SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE »

Guy Rouquié

Marc Medina

Nathalie Villalongue

Gérard Cebellan

Rachida Dardier

Le C.C.A.S. détermine les priorités de la politique sociale

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier : des bureaux de bienfaisance jusqu'aux bureaux d'aide sociale, il y a deux cents ans d'histoire et l'action sociale s'est progressivement organisée. Le 6 Janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les Centres Communaux d'Action Sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico sociale, consécutivement aux lois de décentralisation. Les missions du C.C.A.S. sont officiellement définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles. Aujourd'hui, ce sont les C.C.A.S. qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer.

Le C.C.A.S. est un établissement public communal géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Outre le Maire de la commune, Président

de droit du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil d'Administration du CCAS est composé à parité de membres élus par le Conseil Municipal en son sein : Guy Rouquié, adjoint délégué, Nathalie Villalongue, Marc Médina et Mélanie Blazy ; et de membres nommés par le Maire : Jean Torres représentant une association des retraités et personnes âgées du département (Club du temps libre de Torrelles) ; Isabelle Ortiz-Pujol représentant une association des personnes handicapées du département ; Michèle Tournier représentant une association familiale sur proposition de l'U.D.A.F. Mireille Tubert (représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, le Secours Catholique) a démissionné, pour des raisons de santé.

Le C.C.A.S. se réunit en moyenne une fois par trimestre. Il a mis en place un règlement intérieur, notamment :

- délivrance de bons alimentaires en fonction de la composition de la famille
- aide pour les sorties scolaires
- aides pour une prise en charge partielle des frais d'électricité

- aide directe aux particuliers (25 €) pour l'installation de la télé-assistance des personnes âgées quelle que soit la société, et sur présentation de la facture acquittée.
- aide financière allouée à l'association « Equilibre 66 » pour la mise en place des ateliers équilibre et ateliers mémoire, destinés aux aînés de la commune
- prise en charge financière du repas et des colis de fin d'année des aînés ■

Le C.C.A.S. 2012 en chiffres :

DÉPENSES :

Bons alimentaires : 1699 €
Colis de Noël : 4805 €
Repas des Aînés : 6285,25 €
(+ 2035,45 € pris en charge par la commune)
Atelier équilibre : 362 €
Taxe foncière : 794 €
EDF / Classe de neige : 266 €

RECETTES :

Concessions de cimetières : 191,09 €
Subvention de la commune : 14 000 €
Report : 2439,45 €

Le point sur les logements sociaux

La commune de Torrelles compte 84 logements sociaux existants, plus 24 en cours de construction parmi lesquels 2 maisons individuelles en location-accession au lotissement St Julien. 17 logements sociaux sont par ailleurs program-

més avec la réalisation des résidences Esparrac et les Albères.

A ce jour, la commune compte 256 demandes de logements sociaux dans le domaine locatif, dont 47 émanant de familles torrelles. ■



Une interlocutrice à votre écoute



Mme Florence Brillas est chargée du suivi des dossiers d'aide sociale à la mairie. Sa fonction consiste principalement à être à l'écoute des demandeurs. En fonction des requêtes, elle pourra les aider dans leurs démarches, les renseigner, constituer les dossiers (demande HLM, dossier CLAFI, aides ménagères, placement en maison de retraite, etc...), les orienter vers d'autres organismes ou services concernés. Elle est en contact permanent avec Mme Hernandez, assistante sociale du canton, pour gérer les dossiers présentant un caractère d'urgence ou traiter des situations difficiles... ■

Des projets pour tous ceux qui en ont besoin...

Un chantier d'insertion pour lutter contre la précarité

Afin de répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité, la commune de Torrelles a décidé d'intégrer à partir de 2013 le chantier d'insertion « Tremplin pour l'emploi », géré par une association de loi 1901, qui réunit les communes de St Laurent de la Salanque, Bompas et Torrelles. Il s'adresse à des personnes de plus de 21 ans, en situation de rupture avec le monde du travail, et qui souhaitent mettre en

œuvre un projet d'insertion professionnelle. Ses bénéficiaires sont employés dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.), pour une période de 6 mois renouvelables (maximum de 2 ans). Encadrés par une équipe de deux permanents, ils travaillent sur des chantiers d'utilité publique, comme le cuvelage, le débroussaillage des fossés et l'entretien des espaces naturels localisés sur les trois communes membres.

Chaque bénéficiaire se voit accompagné dans son parcours pour préparer son insertion vers une formation qualifiante ou un autre contrat. Parallèlement à ce dispositif, la mairie de Torrelles met en place une permanence « Emploi » tous les mardis de 14h à 18h animée par une accompagnatrice socioprofessionnelle qui guidera et conseillera les demandeurs d'emploi dans leur recherche. ■

Un accueil de jour pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer touche de plus en plus les personnes âgées. Soucieux de prolonger au maximum leur autonomie et de proposer à leur entourage des moments de répit dans l'accompagnement de ceux-ci, l'ensemble du conseil municipal souhaite mettre à la disposition de ces personnes un accueil de jour en extension du CAJOU de Bompas. Une

maison chaleureuse et accueillante sera aménagée. Les patients seront encadrés par des professionnels en collaboration avec la Mutualité Française. Ce lieu permettra à la personne de continuer à avoir un contact social, à être stimulée et écoutée (travail sur la mémoire, jardinage, ...). Les aidants familiaux seront soutenus et pourront confier leur proche

dans une structure adaptée au plus près de leur domicile. Proche du centre du village et d'une surface d'environ 70m² avec un petit jardin, l'accueil de jour recevra une dizaine de malades. Nous souhaitons que les personnes âgées fragiles soient le plus longtemps possible heureuses dans notre village. ■

Deux résidences sociales pour les personnes âgées

Dans le cadre de sa politique sociale de renouvellement urbain, la commune a vendu la maison Esparrac (place Guynemer), à l'OPH des PO pour la rénovation du bâti existant avec l'aménagement de 6 logements et la création de 7 logements sur la même parcelle (côté avenue des Pyrénées) autour d'un jardin central arboré. La Résidence « Esparrac », dont le permis de construire a été accor-

dé le 10 mai 2012, aura pour but d'accueillir des personnes âgées autonomes, autour d'un espace de vie commun. Avenue de Perpignan, la résidence « Les Albères », dont le permis de construire a été accordé le 29 mai 2012, comprendra 4 logements sociaux et vraisemblablement une salle d'accueil de jour Alzheimer dont la faisabilité est étudiée avec l'Office 66. Ces deux projets devraient commencer

courant 2013. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, et de l'article 11 de la loi du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable, qui fixent aux communes l'obligation de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux. ■

